

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 06720 Numéro SIREN : 813 254 380 Nom ou dénomination : 3 H.T

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2023 sous le numéro de dépôt 23159

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2	
Adresse de l'entreprise 2 PLACE DE LA REPUBLIQUE 93400 SAINT OUE		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
Numéro SIRET* 8 1 3 2 5 4 3 8 0 0 0 0 1 3		Néant *	

		Exercice N clos le.			
		3	1		
		1	2		
		2	0		
		2	1		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	810 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	68 712
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	60 790
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	17 148
TOTAL (II)	BJ	BK	129 502		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	5 250
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	9 962
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	CE	233
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	1 749	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	2 713	
	TOTAL (III)	CJ	CK	19 907	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	129 502		

Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		SARL 3HT	Néant ☐
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)		DA 5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK)	DC
	Réserve légale (3)		DD 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ)	DG 121 149
	Report à nouveau		DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI (621)
	Subventions d'investissement		DJ
	Provisions réglementées *		DK
	TOTAL (I)		DL 126 028
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ 15 000
	TOTAL (III)		DR 15 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 50 863
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV 571 512
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 62 246
	Dettes fiscales et sociales		DY 72 461
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Autres dettes		EA
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB 2 810
TOTAL (IV)		EC 759 892	
Ecart de conversion passif *		(V) ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 900 921	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
		Écart de réévaluation libre	1D
		Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 759 892
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 12 430	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT						Néant ☐		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	468 977	FB		FC	468 977	
	biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	468 977	FK		FL	468 977	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	468 977
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	153 699
		Variation de stock (marchandises)*					FT	(4 250)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	74 921		
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 708		
Salaires et traitements*					FY	163 605		
Charges sociales (10)					FZ	47 997		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		- dotations aux amortissements*					GA	19 583
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)					GE	2 355		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	467 618		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 359		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 780	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 780	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(1 780)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(421)		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2023

Désignation de l'entreprise SARL 3HT				Néant ☐	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	79
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	79
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	279
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	279
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(200)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	469 056
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	469 677
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(621)
RENVOS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	76
	(3)	- Crédit - bail mobilier *		HP	230
		- Crédit - bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	1 552
	(13)	facultatifs		A6	
		obligatoires		A9	
		dont cotisations facultatives Madelin		A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
DIVERS			139	79	
AMENDES			140		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

5

IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD 2023

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT										Néant ☐ *		
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	810 000	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2				KP		KQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3					KS	98 300	KT	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *							KV	71 800	KW	
		Matériel de transport *							KY	5 000	KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	8 268	LC	
		Emballages récupérables et divers *							LE		LF	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	183 368	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T
Autres participations						8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières						1T	17 148	1U		1V		
TOTAL IV						LQ	17 148	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	1 010 516	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3				
								4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN	CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO	LV		LW	810 000	1X		
CORPORELLES	Terrains				IP	LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR	MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencs et am. des constructions				IS	MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	MJ		MK	98 300	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers				IU	MM		MN	71 800	MO	
		Matériel de transport				IV	MP		MQ	5 000	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW	MS		MT	8 268	MU	
		Emballages récupérables et divers*				IX	MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC	ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY	NG		NH	183 368	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU		M7		ØW	
Autres participations				IØ	ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés				I1	2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E		2F	17 148	2G			
TOTAL IV				I3	NJ		NK	17 148	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	ØK		ØL	1 010 516	ØM			

© Sage

6

AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD 2023

Désignation de l'entreprise SARL 3HT										Néant ☐ *				
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH					
TOTAL I			RK		RM		RN		RO					
Terrains			PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	59 926	QA	11 520	QB		QC	71 447				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	41 860	QE	6 100	QF		QG	47 960					
	Matériel de transport	QH	3 419	QI	1 000	QJ		QK	4 419					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 714	QM	962	QN		QO	5 676					
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT						
TOTAL II			QU	109 919	QV	19 583	QW		QX	129 501				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	109 919	ØP	19 583	ØQ		ØR	129 502				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO	
TOTAL III														
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW				Total général non venté (NS + NT + NU)		NY	Total général non venté (NW - NY)			NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *												
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8				
Primes de remboursement des obligations							SP			SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		SARL 3HT		Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT										Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	17 148	UV		UW	17 148	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	194		194			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	9 768		9 768			
	Charges constatées d'avance				VS	2 713		2 713			
	TOTAUX				VT	29 823	VU	12 675	VV	17 148	
RENVIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	50 863		50 863					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	62 246		62 246						
Personnel et comptes rattachés		8C	27 560		27 560						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	28 469		28 469						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	14 955		14 955					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 476		1 476					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	571 512		571 512						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	2 810		2 810						
TOTAUX		VY	759 892	VZ	759 892						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	73 173	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	*	Exercice N, clos le : 31/12/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS									BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX	XW 140				
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7				
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										I8		
	à long terme - imposées aux taux de 0 %										ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					- Plus-values nettes à court terme					WN		
										- Plus-values soumises au régime des fusions		WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ					
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3		
										TOTAL I	WR 140		
II. DÉDUCTIONS									PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*											WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)											WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WV		
	- imposées au taux de 0 %										WH		
	- imposées au taux de 19 %										WP		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW		
	- imputées sur les déficits antérieurs										XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A	XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)											ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et sur les plus-values	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 octies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 octies A)		L5	XF			
		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		Zone de restructuration de la déferne (44 tredecies)		PA							
		ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à dynamiser (art.44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											XS	
	Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			XG			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC								
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD								
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI								
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL											
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2		

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2023

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	621
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XJ	481
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	481

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>SARL 3HT</u>				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	22 452
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	22 452
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	481
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	22 932
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	12 857
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmmentant du transfert).

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD2023

Désignation de l'entreprise SARL 3HT										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB					
					- Autres réserves	ZD	9 130				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	9 130		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	9 130		Report à nouveau	ZG					
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	9 130			
RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercice N :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7		YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance							YT	2 303		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8		XQ	39 309		
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	6 425		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV	1 021		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES		ST	25 863		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	74 921		
	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	3 125		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		9Z	6 583		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	9 708		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	58 172		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	24 407		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*							ØB	166 060		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH			
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT				Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022		Durée en nombre de mois 1 2			
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel : *				YP	6		
dont apprentis				YF			
dont handicapés				YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	468 977		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT			
TOTAL 1				OX	468 977		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE			
Subventions d'exploitation reçues				OF			
Variation positive des stocks				OD	4 250		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT			
TOTAL 2				OM	4 250		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				ON	171 620		
Variation négative des stocks				OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	18 800		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	38 199		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	2 355		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY			
TOTAL 3				OJ	230 975		
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	242 252	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-A et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	242 252		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case				EV	☒ X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	468 977		
Effectifs au sens de la CVAE *				EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX			
Période de référence		GY	du	01012022	GZ	au	31122022
Date de cessation				HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

3 H.T SAS

Société à Action Simplifiée au Capital de 5.000,00 Euros

Siège Social : 2, Place De La République

93400 – SAINT OUEN

R.C.S. BOBIGNY B 813 254 380

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 23 JUIN 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois juin à 10 heures, les associés de la SAS 3 H.T Société à Action Simplifiée au Capital de 5.000,00 Euros, se sont réunis au siège social : 2, Place De La République – SAINT OUEN, en Assemblée Ordinaire sur la convocation faite par le Président.

Etaient présents :

- | | |
|---|----------|
| - Mr. HADJ-AHMED Hakim, titulaire de | 50 parts |
| - Mr. HADJ- AHMED Hachemi, titulaire de | 25 parts |
| - Mr. HADJ-AHMED Houcine, titulaire de | 25 parts |

—
100 Parts
=====

L'Assemblée est présidée par Monsieur HADJ-AHMED Hakim, Président associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales, et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions conformément aux dispositions des statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- 1°/ Les récépissés des lettres recommandées de convocation,
- 2°/ Le rapport de la Gérance,
- 3°/ le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2022,
- approbation de ces comptes et rapports,
- affectation des résultats de l'exercice 2022.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion.

Après un bref échange de vue, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte à la Gérance :

- de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

➤ **Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve celui-ci ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2022, tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 620.82 Euros. Elle décide d'affecter ce déficit comme suit :

- Au postes report à nouveau 620.82 Euros

➤ **Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier au gérant pour l'exercice 2022 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

➤ **Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

